



RÈGLEMENT

5^e FÊTE DE L'ESTAMPE : vendredi 26 mai 2017

Inscriptions en ligne jusqu'au 15 avril 2017 pour figurer sur le programme

La Fête de l'estampe : l'âge de raison

Manifestampe lance la cinquième édition de la Fête de l'estampe. Devenue au fil des années un succès, c'est un rendez-vous à ne pas manquer. La fête de l'estampe permet à un large public de découvrir dans une ambiance chaleureuse la richesse de ce moyen d'expression qui comprend la gravure, la lithographie, la sérigraphie ou encore les procédés numériques. Des expositions, ateliers en plein air, stages, démonstrations, portes ouvertes, cours, conférences, performances, cartons ouverts dans la rue, ventes aux enchères, kakémonos géants, etc. sont organisés dans toute la France et même au-delà le jour de la Fête de l'estampe, le 26 mai 2017.

Où faire la Fête de l'estampe ?

Partout : dans des ateliers, dans des galeries d'art, dans la rue, dans des bibliothèques, des parcs et jardins, des musées, des écoles, en ville ou à la campagne, dans des lieux prestigieux ou insolites. Toutes les initiatives sont possibles. Partout en France... et même en Europe !

Quand faire cette fête ?

Le vendredi 26 mai 2017, bien entendu. Les événements prévus peuvent commencer avant et se terminer après le 26. Tout événement annoncé doit être ouvert au public le 26 mai 2017.

Qui peut participer ?

La Fête de l'estampe est ouverte à tous les acteurs de l'estampe : artistes plasticiens, graveurs, lithographes, sérigraphes, galeristes, musées, imprimeurs de l'estampe, collectionneurs d'estampes, etc. Tous ont à cœur de mettre l'estampe en valeur auprès du public, et particulièrement ce jour-là !

Comment s'organiser ?

Seul ou collectivement, chaque participant à la fête conçoit son propre événement comme il l'entend. Il fait les démarches nécessaires auprès des lieux pressentis, choisit les horaires et les conditions d'accueil du public, il sollicite les moyens d'informations locaux. *(Voir le dossier « Bilan et perspectives » de la fête 2016, utile à toutes les démarches préparatoires auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des institutions et organismes culturels, de partenaires ou de sponsors, téléchargeable sur le site)*

Comment s'inscrire ?

- Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet dédié, qui répertorie tous les événements classés par région et par département ainsi que ceux qui auront lieu ailleurs en Europe.
- Les événements proposés sont obligatoirement en rapport avec l'estampe.
- Chaque participant, qu'il soit individuel, association, institution, société, etc. remplit précisément le formulaire en ligne et s'acquitte des frais de participation demandés.
- Après relecture et validation, l'événement est publié sur le site Internet.

Frais de participation

- **15 € de frais de participation** sont à régler à l'inscription, soit en ligne par carte bancaire ou Paypal, soit par chèque
- ou 45 € de frais de participation si vous souhaitez recevoir une facture.
- Si vous êtes un établissement public et que vous réglez par mandat administratif : remplissez le formulaire et écrivez-nous par courriel pour préciser vos besoins en matière de facture pour le règlement. Votre événement est mis en ligne au plus vite une fois les questions administratives réglées.
- > Les règlements par chèque, libellés à l'ordre de Manifestampe, sont à envoyer au trésorier :
Michel Cornu, 29 Résidence Circé, Rue du Bois Guyot, 77350 Le Mée-sur-Seine.
- > Les frais de participation ne sont pas remboursables

La communication

- Manifestampe communique et promeut la Fête de l'estampe par son site Internet, le site Internet dédié, sa présence sur les réseaux sociaux, etc. Elle s'occupe aussi d'avertir les grands médias d'informations nationaux ainsi que la presse spécialisée (*Voir, dans le dossier téléchargeable ci-après, quelques annonces obtenues en 2016*). Il importe que les participants fassent le nécessaire pour promouvoir leurs événements auprès des médias d'informations locaux, départementaux ou régionaux.
- Afin de mettre en exergue des événements nouveaux ou exceptionnels, Manifestampe sélectionne, au fur et à mesure des inscriptions, des événements qui serviront à une dizaine de *Focus* de communication publiés chaque quinzaine de février à mai 2017 sur la page d'accueil du site Internet.
- Début mai, les participants reçoivent par voie postale des documents de communication Fête de l'estampe : affiches Fête de l'estampe, des flyers et badges, destinés à la promotion de leurs événements et à offrir aux visiteurs.
- Le site Internet de la Fête de l'estampe permet d'éditer la liste des événements par région. En outre, y sera disponible courant mai 2017 un dépliant 3 volets imprimable avec tous les événements classés par régions et départements. **Ne pourront figurer dans ce document que les événements inscrits sur le site de la fête avant le 15 avril 2017.**
- Chaque participant assume la responsabilité des informations mentionnées dans le formulaire d'inscription et autorise leur diffusion par Manifestampe qui est aussi autorisé à utiliser et diffuser librement les photos liées aux événements proposés.
- **Le logo de Manifestampe et de la Fête de l'estampe doivent figurer obligatoirement** sur les documents de communication des participants.
- En cas d'annulation d'un événement, Manifestampe ne peut être tenue pour responsable.

Contacts

Fête de l'estampe :

Site Internet : <http://fetedelestampe.fr> - Courriel : fetedelestampe@manifestampe.org

Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe

Siège social : 5 rue Pierre Sénard 75009 Paris

Site Internet : <http://manifestampe.org> - Courriel : contact@manifestampe.org